Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 111 (1985)

Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Service des constructions de la République et Canton du Jura	Construction d'une piscine et d'une salle de gymnastique, Porrentruy CP	Architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura avant le ler janvier 1984 et inscrits aux REG A et B ou diplômés EPF ou ETS; architectes d'origine jurassienne établis en Suisse romande, dipl. EPF ou inscrits au REG A; en outre, deux architectes invités	31 mai 85 (7 février 85)	25/84 B 106
Ville de Schaffhouse	Extension du home pour personnes âgées «Steig», CP	Architectes domiciliés ou établis depuis le ler janvier 1983 dans le canton de Schaffhouse ou les districts voisins de Diessenhofen-TG et Andelfingen-ZH ainsi que les architectes d'origine schaffhousoise	1er juillet 85 (24 mai 85)	
Commune de Chexbres VD	Protection civile, service du feu, locaux scolaires à Chexbres, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis avant le 1er janvier 1984 sur le territoire des communes du district de Lavaux et sur celui des communes de Chardonne et Jongny	29 juillet 85 (22 avril 85)	6/85 B 34
Commune de Chêne-Bourg GE	Aménagement d'un lieu public: Floraire et parc de la Mairie de Chêne-Bourg GE, CP	Architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-pay- sagistes, étudiants architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes ayant leur domicile profes- sionnel ou privé dans le canton de Genève depuis le ler janvier 1984; architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes genevois, quel que soit leur do- micile	2 août 85 (14 janv. 85)	
Conseil municipal de Zoug	Aménagement des rives du lac, CI	Architectes établis ou domiciliés en Suisse centrale (UR, SZ, OW, NW, LU, ZG) ou dans les districts d'Affoltern/ZH et Muri/AG depuis le ler janvier 1983 ainsi que les architectes originaires du canton de Zoug et les architectes-paysagistes diplômés établis en Suisse	9 août 85 (11 février- 26 avril 85)	
Conseil municipal de Zurich	Urbanisation de l'emprise de la gare de Selnau, à Zurich, concours à deux degrés	Architectes établis ou domiciliés en ville de Zurich depuis le 1er janvier 1984 ainsi que les architectes bourgeois de Zurich	19 août 85	
Département de 'instruction publique/ Neuchâtel	Institut universitaire du Mail, Neuchâtel CP (concours à deux degrés)	Architectes inscrits au registre neuchâtelois des architectes, établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel avant le 1er janvier 1984		11/85 B 58
Commune de Klosters-Serneus GR	Equipements de sport et de loisirs, CP	Architectes établis ou domiciliés dans la commune de Klosters-Serneus depuis le ler janvier 1984 ainsi que les architectes originaires de la commune		
Commune ecclésiastique catholique-romaine de Delémont JU	Centre paroissial à Delémont, CP	Concours ouvert aux architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura ou dans l'un des trois districts francophones du Jura sud avant le 1er janvier 1984 et inscrits aux Registres A ou B ou diplômés EPF ou ETS	30 août 85 (14 janv 22 févr. 85)	
Direction générale des PTT Service des bâtiments	Immeuble de télé- communications, logements et locaux commerciaux à Bienne	Architectes établis ou domiciliés dans les cantons de Berne, du Jura ou de Soleure depuis le ler janvier 1984	2 septembre 85	
Commune de Montana VS	Restructuration du carrefour des Vignettes, Montana CI	Architectes établis en Valais avant le 1er janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse	11 octobre 85 (21 juin 85)	10/85 B 54
Ville de Genève	Nouvel habitat économique en milieu urbain	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Genève depuis le 1er janvier 1984, ainsi qu'à tout architecte originaire du canton de Genève; étudiants en architecture de l'EAUG ou des EPF, après six semestres d'études, originaires de Genève ou domiciliés à Genève depuis le 1er janvier 1984	28 octobre 85 (30 août 85)	11/85 B 58

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

L'intégrale des projets du concours «Tête Défense» Paris

Ce document vient de paraître. Parmi les lauréats et les primés, on trouve Ricardo Bofill, Nicolas Grimshaw, Christian de Portzamparc, Roland Rainer; tous les courants de l'architecture contemporaine sont représentés.

De plus, par ses exposés détaillés, l'ouvrage nous permet de saisir

les rouages d'un grand concours. Vous pouvez vous adresser à votre libraire, qui contactera Inter Forum, 13 rue de la Glacière, 75013 Paris.

Ce livre est édité par Electra Moniteur, 17 rue d'Uzès, 75002 Paris; il est vendu Fr. 185.—.

F.N.

Instituts universitaires de Mail, Neuchâtel

Ouverture

Le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel a chargé l'Université de Neuchâtel d'ouvrir un concours de projets à deux degrés, au sens de l'article 7 du règlement des concours d'architecture de la SIA 152, édition 1972, en vue de l'agrandissement et la restructuration des bâtiments de la Faculté des sciences au Mail. Le concours a les objectifs suivants:

- au premier degré, définir les possibilités architecturales optimales du périmètre universitaire du Mail, sous forme d'un plan directeur. Ce plan comprend le programme du concours de projets et les possibilités éventuelles d'extension;
- au second degré, étudier, dans le cadre du plan directeur, un projet de construction satisfaisant les besoins des instituts universitaires du Mail.

Les solutions proposées pourront conduire aussi bien à l'agrandissement de certains bâtiments qu'à la démolition de certains d'entre eux et à une reconstruction, tout en prévoyant une restructuration des locaux existants.

Jury: Jean Guinand, recteur de l'Université de Neuchâtel (président), Francis Persoz, professeur, vice-président, Le Landeron, Robert Monnier, architecte, Neuchâtel, Guido Cocchi, architecte, Lausanne, Henri Robert-Charrue, architecte, Delémont, Théo Waldvogel, architecte communal, Neuchâtel, Jean-Daniel Perret, chef du Service de l'enseignement universitaire, Neuchâtel; suppléants: Michel Aragno, professeur, Neuchâtel, Philippe Donner, architecte cantonal, Neuchâtel.

Le concours est ouvert à tous les architectes inscrits au Registre neuchâtelois des architectes et dont le lieu de domicile professionnel ou privé est situé dans le canton de Neuchâtel avant le ler janvier 1985. Le règlement et le programme seront envoyés à tous ceux qui en font la demande, pour autant qu'ils répondent aux conditions. Un dépôt de

Fr. 300. — sera demandé à tous les concurrents lors de leur inscription.

Le délai d'inscription était fixé au 20 mai dernier. Les projets doivent être rendus jusqu'au 20 août, la maquette le mardi 10 septembre 1985. A l'issue du jugement du premier degré, le jury choisira un certain nombre de projets, mais sans établir un classement. Les auteurs alors retenus auront le droit de participer au second degré, qui leur est réservé.

Une somme de 90 000 francs est mise à disposition du jury, à répartir entre 6 et 8 prix, pouvant récompenser aussi bien les participants au premier degré qu'au second degré. En outre, une somme de 10 000 francs est prévue pour des achats éventuels.

Nouvel habitat économique en milieu urbain

Ouverture

La ville de Genève ouvre un concours public de projets en vue de la réalisation de logements économiques modèles en milieu urbain. Le concours est ouvert aux architectes ayant leur domicile professionnel ou privé dans le canton de Genève depuis le ler janvier 1984, ainsi qu'à tout architecte originaire du canton de Genève, quel que soit son domicile. Sont également considérés comme «architectes» au sens du présent règlement, les étudiants en architecture de l'EAUG ou des EPF, après 6 semestres d'études révolus, pour autant qu'ils soient originaires du canton de Genève ou qu'ils y soient domiciliés depuis le ler janvier 1984. L'organisateur attire l'attention des concurrents sur le respect des dispositions des articles 26 à 30 du règlement SIA 152 et du commentaire ci-annexé de la Commission des concours SIA.

Les architectes, désireux de participer au présent concours et remplissant les conditions, doivent s'inscrire aux Services immobiliers de la ville de Genève, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 1204 Genève, avant le 30 août 1985 et verser jusqu'à cette date une finance d'inscription de Fr. 100.—.

Le jury est composé comme suit : Claude Ketterer, conseiller administratif délégué aux Services immobiliers et à la voirie de la ville de Genève (président), Claude Haggi, conseiller administratif délégué aux Finances de la ville de Genève, Kurt Aellen, architecte, Aristea Baud-Bovy, architecte, Jean Brulhart, directeur des Services immobiliers, Alain Clot, chef du Service des lovers et redevances de la ville de Genève, Michel Frey, architecte, Georges Gainon, chef du Service du plan d'aménagement au DTP, Claude Henninger, directeur des Services financiers de la ville de Genè-Pierre Ischi, directeur de l'Office financier du logement, Département des finances et contributions, Nadine Iten, architecte, Franz-Willy Lups, architecte, Pierre Milleret, ingénieur, Jean-Jacques Oberson, architecte, Michel Ruffieux, chef du Service d'architecture; suppléants: Hervé Dessimoz, architecte, Arlette Ortis, architecte.

Le jury dispose d'un montant de Fr. 60 000. — pour l'attribution de 6 ou 7 prix et de Fr. 20 000. — pour l'achat éventuel de projets non primés. L'organisateur fera examiner sous leur aspect économique les projets issus du concours. Le jury tiendra compte, dans ses propositions finales, du résultat de cet examen. Les concurrents ont la faculté de présenter des questions jusqu'au 31 mai 1985.

Les pièces et documents de projet doivent être remis au plus tard le 28 octobre 1985.

L'organisateur espère provoquer une réflexion de tout le milieu professionnel en vue de l'adaptation de l'habitat urbain aux besoins des futurs utilisateurs par:

- une meilleure adéquation du logement locatif à la qualité de vie et aux contraintes de l'environnement;
- une recherche de solutions constructives en rapport avec l'évolution des technologies, des problèmes d'économie d'énergie et d'abaissement des coûts de construction et d'exploitation.

La construction envisagée, d'une surface brute de plancher (SBP) souhaitée de 8500 m², abritera:

- des logements locatifs économiques, représentant au minimum les deux tiers de la SBP totale, de différentes grandeurs dans les proportions approximatives suivantes: 35-45% de logements pour 3 à 4 personnes, 23-35% de logements pour 1 à 3 personnes, 15-25% de logements pour 4 à 5 personnes, 5-15% de logements pour plus de personnes;
- des surfaces locatives pour des activités commerciales et/ou sociales ne dépassant pas le sixième de la SBP totale

Congrès

Assemblée générale du CRB

Wädenswil, 4 juin 1985

Le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment (CRB) tiendra son assemblée générale annuelle le 4 juin à l'école d'ingénieurs de Wädenswil (Centre de formation pour l'arboriculture fruitière, la viticulture et l'horticulture).

Après la partie statutaire de l'assemblée, M. Pfaffinger, ingénieur SIA et docteur ès sciences, présentera un exposé sur les problèmes actuels en informatique dans la branche du bâtiment.

Le repas de midi sera suivi d'une visite de l'école d'ingénieurs, inaugurée à l'automne de l'année passée.

L'assemblée générale est ouverte à tous: les personnes intéressées qui ne seraient pas membres du CRB sont également les bienvenues. Pour des raisons d'organisation (repas, visite guidée), il est toutefois nécessaire de s'inscrire au préalable au CRB, Zentralstrasse 153, 8003 Zurich, tél. 01/2414488.

Giratoires avec perte de priorité sur les branches d'accès

Fribourg, 30-31 octobre 1985

Le succès des carrefours giratoires a été rapide en Angleterre, au point qu'actuellement la majorité des carrefours dans les moyennes et petites localités, ainsi qu'à la périphérie des grandes agglomérations, y sont construits selon ce nouveau type d'aménagement. D'autres pays, notamment la France et les pays scandinaves reconnaissent les avantages indiscutables des giratoires et les introduisent de plus en plus dans leurs réseaux routiers respectifs. Plusieurs nœuds du réseau routier fribourgeois pourraient être transformés et améliorés avec l'application de cette nouvelle technique, mais le manque d'expérience des giratoires dans nos régions en freine le développement.

Une conférence-débat publique est organisée sur ce sujet le *mercredi 30 octobre 1985* en la salle de conférence de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, chemin du Musée 4, avec la participation de M. Frank C. Blackmore, ing. dipl. EPFZ, OBE, AFC.
M. F. C. Blackmore, ingénieur, à

M. F. C. Blackmore, ingénieur, à la retraite depuis peu, au Laboratoire de recherche routière (TRRL) près de Londres (GB), est l'un des pionniers anglais de l'aménagement des carrefours selon la technique des mini-giratoires.

Pour les personnes intéressées, le *jeudi 31 octobre 1985, matin* sera consacré à des exercices et discussions sur cas concrets.

Renseignements et inscriptions (finance: Fr. 50.—): Département des ponts et chaussées, 1700 Fribourg, tél. 037/211587.